

Radio classique, 23 sept.-04  
**Faut-il réformer le Pacte de stabilité ?**

Le nouveau commissaire européen Joaquín Almunia a présenté ses idées. Il propose de passer d'un système fondé sur des règles d'application quasi-mécanique, à un système plus flexible, faisant place à l'appréciation économique.

Même s'il prend bien soin de ne pas mettre en cause la norme des 3%, Almunia relance ainsi le débat. Les ministres des Finances ont apprécié son initiative, mais la *Bundesbank* y voit un changement dans la mauvaise direction. La discussion va se développer. Parce qu'au-delà de son apparence d'aménagement technique, ce projet oriente l'Union européenne dans une direction nouvelle.

**Pourquoi cela ?**

Le Pacte dans sa version initiale se voulait fondé sur des règles uniformes sans place pour l'interprétation. L'idée sous-jacente était que le système devait être aussi mécanique que possible, pour trois raisons :

- D'abord l'applicabilité – la sanction s'imposait sans discussion ;
- Ensuite l'équité – une règle uniforme garantissant l'égalité entre petits et grands ;
- Enfin certains voyaient dans le Pacte le moyen de mettre les politiques budgétaires en pilotage automatique.

Tout cela a volé en éclat le 25 novembre, lorsque les ministres des Finances ont refusé de sanctionner l'Allemagne et la France. On avait simplement oublié que si le Pacte contraignait la Commission, le Conseil restait libre de ses décisions.

Almunia propose donc d'introduire du jugement économique dans le système. Par exemple, d'être moins exigeant avec les Etats faiblement endettés ; de mieux tenir compte du cycle économique ; d'apprécier les raisons du déficit ; et d'être plus souple lorsque celui-ci résulte d'investissements de croissance ou de réformes porteuses d'avenir.

Si ces propositions sont retenues, un Etat pourra être sanctionné et son voisin exempté malgré un déficit supérieur. Les ministres devront justifier leurs politiques. Et l'avenir des retraites s'invitera dans le débat. Bref, le système sera certainement plus intelligent, mais plus complexe et nécessairement plus intrusif.

**Etait-ce nécessaire ?**

Oui. Le Pacte version 1997 n'a plus de crédibilité et s'il lui en restait, le fait d'avoir placé une dizaine de pays en déficit excessif, tout en exemptant celui où la situation est la plus inquiétante, l'Italie, achèverait de l'en priver. Il est donc bon que la Commission propose de changer de modèle pour s'inspirer de ce que les économistes « discrétion contrainte » - des décisions, mais appuyées sur des principes.

Pour s'imposer, le Pacte nouveau doit cependant conquérir une triple légitimité :

- Légitimité technique : il faut que l'analyse sous-jacente soit suffisamment précise, par exemple en ce qui concerne le hors-bilan des Etats ;
- Légitimité économique : le droit ne suffit plus, pour sanctionner un Etat, il faudra montrer en quoi son comportement est nuisible ;
- Légitimité politique enfin : il faudra qu'au-delà des négociations à huis-clos le Conseil explique et justifie ses décisions.

Aucune de ces trois conditions n'est aujourd'hui acquise. Jean-Claude Juncker, le futur président de l'Eurogroupe, n'a donc pas la tâche aisée. Si un nouveau modèle s'impose, l'Europe politique aura fait un pas en avant. Sinon, ce sera le triomphe de la doctrine Sinatra – chacun fera ce qui lui plaira, au risque que l'euro en pâtisse.